



## AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

### CADRE DE SANTE PARAMEDICAL FILIERE REEDUCATION

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours Externe sur titres de Cadre de Santé Paramédical dans la filière « Rééducation ».

#### Textes de base

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

#### Conditions d'accès

- Ce concours est ouvert aux **candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps** régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés, le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière, le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière et le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière **et du diplôme de cadre de santé**, ayant exercé, dans le **secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.**

#### Nombre de postes

- 1 poste dans la filière de rééducation : • 1 masseur-kinésithérapeute cadre de santé paramédical

#### Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 25 septembre 2025	Admission : A compter du 25 octobre 2025
Le Directeur arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 6 du décret du 26 décembre 2012 susvisé.	La sélection des candidats repose sur une analyse : - de la complétude du dossier reposant sur la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux - des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical La liste des candidats définitivement admis est établie sur proposition du jury par ordre de mérite par filière et par spécialité.

## Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir en **5 exemplaires (1 original + 4 copies)**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées),
- un projet professionnel.

Les pièces suivantes en **un seul exemplaire** :

- la copie du diplôme de cadre de santé, titres de formation, certificats et équivalences dont le candidat est titulaire,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- éventuellement, un état signalétique des services publics de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

## Période et modalités d'inscription

- Dépôt des dossiers de candidature : **du 25 août 2025 au 24 septembre 2025 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme La Directrice des Ressources Humaines  
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot  
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 21 août 2025

Pour le Directeur,  
**Fanny GAUDIN**



Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif – 3 rue contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)